

# SE MOBILISER SUR TOUS LES FRONTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



*De la création à la cession d'une entreprise, notre réseau d'experts est présent à vos côtés dans la durée et intervient dans tous les domaines de l'organisation des PME /TPE (management, commercial et développement à l'international, RH, finance, production, communication) et plus particulièrement sur des sujets devenus incontournables comme la mise en œuvre de solutions numériques, l'introduction du développement durable dans la stratégie de l'entreprise, ou la mise en œuvre d'outils d'optimisation financière ou industrielle.*

*Nos missions auprès de vous bénéficient de la polyvalence et des expériences multiples des membres d'ECTI et de leur capacité d'adaptation aux situations complexes auxquelles vos entreprises sont confrontées.*



**L'animateur du Pôle  
Entreprise**

## Qui sommes-nous ?

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, créée en 1974, ECTI rassemble des seniors bénévoles qui souhaitent rester actifs en transmettant les savoir-faire acquis au cours de leurs parcours professionnels et personnels.

2000 adhérents se répartissent sur tout le territoire, marquant un ancrage local solide et dynamique ; ils sont issus du monde de l'industrie, de la finance, de la gestion ou des services, des secteurs public ou privé, avec des expériences locales, nationales et internationales.



# Quelques exemples d'intervention

**Développement** : aide à l'innovation, à l'export, à la veille technologique et stratégique, à l'élaboration de plans d'action.

**Reprise et cession** : évaluation de l'entreprise, appréciation du risque financier, business plan et audit.

**Organisation, gestion et management** : conseils en organisation et à l'amélioration des process, participation à la mise en place d'indicateurs de suivi.

**Juridique** : expertise de contrats, conseils juridiques en multimédia.

**Export** : accompagnement dans le développement international, partage d'expériences.

**Numérique** : aide à la mise en conformité au RGPD, au développement des ventes en ligne, à la mise en œuvre de Proiciel de Gestion Intégrée.

**Qualité** : conseils pour la mise en œuvre d'un système de management de la qualité, préconisations pour l'obtention de certifications et labels.

**Ressources humaines** : soutien au recrutement et à la formation des professionnels.

**RSE & développement durable** : formation des collaborateurs, diagnostics de maturité et accompagnement du dirigeant dans une démarche d'amélioration de sa responsabilité sociale.

## Des partenariats actifs

- AFNOR
- Banque de France
- Bpifrance
- TeamFranceExport
- Business France
- Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des Entreprises (CIP)
- Direction Générale des Entreprises
- Fédération des Centres de Gestion Agréés
- Institut National des Métiers d'Arts
- Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- Médiation du Crédit aux Entreprises



## Une déontologie rigoureuse

ECTI s'inscrit en complément du secteur marchand et agit en conformité avec les règles de non concurrence. Ses intervenants s'engagent à :

- Ne pas prendre la place d'un actif rémunéré.
- Ne percevoir aucune rémunération.
- Respecter la confidentialité des informations recueillies et traitées chez un bénéficiaire. Le rapport d'intervention final est la propriété exclusive du demandeur et ne peut être communiqué à un tiers sans l'accord du bénéficiaire.

## Des modalités d'intervention en 5 étapes

1. Contacts préalables entre ECTI et le demandeur pour définir la mission, rédaction d'une proposition (devis).
2. Présélection par ECTI d'un ou plusieurs intervenants.
3. Validation de l'intervenant final par le demandeur.
4. Convention tripartite (ECTI, demandeur & intervenant).
5. Contribution aux frais généraux de l'association, en fonction de la durée de la mission et frais de déplacement de l'intervenant à la charge du demandeur.